



Fiche annexe 2

Les expériences synodales en diocèse

Mise à jour du 3 décembre 2021

Les expériences synodales passées

1921

Synode diocésain en septembre 1921 à Notre-Dame du Laus, trois mois après le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège et alors que se discute la création des associations diocésaines qui seront créées en 1924. Il a pour objectif de remettre à jour les statuts diocésains et de les adapter au nouveau code de droit canon publié en 1917.

2007

Pèlerinage synodale : présentation des orientations synodales par Mgr di Falco au Laus le 27 mai 2007

2011

Plaquette « État des lieux », rédigée par Mgr di Falco

2011-2015

Réflexions sur l'avenir de la pastorale diocésaine

L'expérience synodale présente : Mission Altitude

« *Mission Altitude* » correspond à la convergence de deux processus diocésains initiés par Mgr Xavier Malle : l'acquisition d'une méthode pour faciliter un travail commun (Travail Collaboratif), permettant de mettre en œuvre de façon plus efficace des orientations diocésaines (Vision pastorale).

Le processus de travail collaboratif

Avec l'aide d'un coach, monsieur Francis Pico, de Marseille, un séminaire de travail collaboratif a réuni en septembre 2019 une cinquantaine de prêtres et de membres des services diocésains au Sanctuaire ND de la Salette. Il a permis d'établir une cartographie des activités. Chaque activité a ensuite fait l'objet de groupes de travail. Deux réunions plénières en mars et en mai 2021 ont abouti à promouvoir une cinquantaine de proposition d'amélioration du travail collaboratif. Une réunion annuelle doit permettre de faire un point régulier sur les progrès.

Le processus de définition de la vision pastorale

A partir de novembre 2019, une équipe vision regroupant tous les états de vie, aidée par une coach de *Talenthéo*, association de coach chrétiens, madame Bérénice Gerbeaux, du diocèse de Nice, travaille sur la définition d'une vision pastorale et à la décliner en orientations missionnaires diocésaines.

Différents outils de travail ont été utilisés : grille de relecture pastorale à partir des 5 essentiels de la vie chrétienne, enquête de proximité auprès de non pratiquants et de non croyants sur leurs attentes vis à vis de l'Église (entre mai et juin 2020 – retour de 87 questionnaires), frise historique du diocèse, entre crises et renouveaux, étude de la sociologie du département des Hautes-Alpes... Diverses sessions de travail de l'équipe diocésaine, deux journées diocésaines, regroupant les curés, des membres de leurs conseils paroissiaux, les services diocésains et l'équipe vision diocésaine ont permis de présenter le 19 octobre 2021 une première version de la vision pastorale, puis de l'amender. C'est cette version 2 qui sera présentée le 1^{er} mai 2022 à la relecture des groupes synodaux dans la seconde étape diocésaine du Synode, après laquelle, le 1^{er} dimanche de l'Avent 2022, Mgr Xavier Malle promulguera la vision pastorale et les orientations missionnaires.

Les Conseils diocésains actuels

Le conseil épiscopal (10 personnes de tous les états de vie, tous les 15 jours et deux sessions de deux jours à la rentrée et en fin d'année)

Le conseil épiscopal élargi aux 4 doyens (4 fois par ans)

Le conseil Presbytéral élu (14 prêtres, le Sénat de l'évêque)

Le collège des consultants (prêtres choisis parmi les membres du conseil presbytéral, pour les affaires les plus importantes)

Le conseil pastoral diocésain (en réflexion – à reconstituer)

Le conseil diocésain aux affaires économiques (13 personnes de tous les états de vie, choisies pour leurs compétences)

Le conseil de la solidarité (regroupement des acteurs diocésains de la solidarité)

Le conseil de médiation (au niveau de la demi-province de Marseille)

Le conseil de recours (révocation ou refus de transfert d'un curé)

Le conseil diocésain de tutelle de l'Enseignement Catholique

Le chapitre de la Cathédrale de Gap

La Fraternité diaconale (diacres permanents)

Différents groupes de travail et commissions pastorales :

La cellule de veille contre les abus sur mineurs et la cellule d'écoute des personnes victimes, le conseil du catéchuménat, le groupe des agriculteurs chrétiens, le groupe de travail bioéthique, la commission pour la sauvegarde de la maison commune, la commission immobilière, les équipes des différents services diocésains.

Les visites pastorales de l'Évêque dans les paroisses

3 ou 5 jours en immersion dans les paroisses, pour écouter et connaître les chrétiens et les réalités paroissiales. D'après le droit canon, l'évêque est tenu de visiter l'ensemble des paroisses du diocèse dans l'espace de 5 années.